

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°095-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « **TELEC SERVICES SARL** » afin d'implanter une armoire fibre optique route de Bény/rue du 17 Juin 1944 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 07 Juillet 2025 (pendant 30 jours calendaires), « **TELEC SERVICES SARL** » est autorisé à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE II : « **TELEC SERVICES SARL** » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
- La Police Municipale,**
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
- « **TELEC SERVICES SARL** »,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Mercredi 25 Juin 2025.

Monsieur le Maire
Thierry LEFORT.

